

L'inclusive Scolaire Des Déficients Intellectuels Au Sénégal : Qu'en Est-Il Des Enfants Du Centre d'Education Et De Formation Des Déficients Intellectuels (CEFDI) De Dakar ?

Maram Niang¹, Pr Souleymane Diallo²

¹Doctorante en Education

Adresse électronique : marnialo@gmail.com / maram.niang@doctorado.unini.edu.mx

Téléphone : 00221 77556 20 52

Ecole Nationale des Travailleurs sociaux spécialisés / Dakar/Sénégal

²Institution d'Attache : Université Internationale Ibéro américaine (UNINI) de Mexico

Calle 15 num. 36, entre 10 y 12 IMI III

Campeche, Mexico. CP 24560

Adresse électronique : leysougeomane@gmail.com

Téléphone : 00221 77562 65 21

Corresponding Author : Maram Niang, marnialo@gmail.com



Résumé : Au Sénégal, les politiques éducatives continuent de refléter des disparités entre les enfants déficients intellectuels et ceux vivant sans handicap malgré les dispositions prises par les autorités pour asseoir une école inclusive. La seule structure publique éducative destinée à ces enfants est le Centre d'Education et de Formation des Déficients Intellectuels de Dakar. Cependant, des inégalités sont notées sur la qualité de l'offre de service. Cet article analyse les mécanismes d'inclusion éducative de ces enfants. L'approche qualitative a permis de s'entretenir avec 8 membres du personnel éducatif. Les discours reflètent des manquements sur le modèle pédagogique conçu par le personnel lui-même. Le matériel pédagogique et l'aménagement de l'espace scolaire ne sont pas adaptés aux besoins des enfants avec un financement assuré par les parents. Dès lors, les autorités doivent revoir les politiques instituées pour une meilleure inclusion de ces enfants déficients.

Mots clés : Education – inclusion – handicap – parent – déficience intellectuel

Abstract : In Senegal, educational policies continue to reflect disparities between children with intellectual disabilities and those living without disabilities, despite the measures taken by authorities to establish an inclusive school system. The only public educational facility for these children is the Dakar Center for Education and Training of Children with Intellectual Disabilities. However, there are noted inequalities in the quality of the services offered. This article looks at how these children are included in education. The qualitative approach allowed for interviews with 8 members of the educational staff. Their comments show flaws in the teaching model designed by the staff themselves. The teaching materials and the setup of the school space aren't suited to the children's needs, and the funding comes from the parents. So, the authorities need to review the policies in place for better inclusion of these children with disabilities.

Keywords: Education – inclusion – disability – parent – intellectual disability

Introduction

Inscrit dans l'acte constitutif de l'Unesco depuis 1945, le droit à l'éducation est un droit capital [1]. Cette éducation permet de donner à l'enfant les fondamentaux liés au respect, au sens de la responsabilité et au développement de sa propre personnalité. Dans cette logique, au sortir des assises nationales de l'éducation de 2015, les autorités ont pris 11 décisions à partir desquelles trois orientations se sont dégagées dont les deux premières sont les suivantes : « *une école pour tous* » avec une offre de l'éducation à la demande mais aussi « *une école de qualité* » en essayant de valoriser de façon optimale le capital humain nécessitant une éducation et une formation de qualité. [2]. Dans la même lancée, le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et la Transparence Éducation – Formation (PAQUET –EF) (2018 -2030) prévoit dans ses objectifs l'instauration de normes et des standards de qualité pour l'aménagement des salles de classe avec une prise en compte des besoins éducatifs spéciaux (BES) des enfants ayant des handicaps mais aussi des blocs sanitaires fonctionnels au sein des centres spécialisés et des écoles classiques [3].

Cependant, bien que le droit à une éducation de qualité soit inscrit dans plusieurs dispositions nationales et internationales, l'accès à l'éducation et l'accès à une éducation de qualité demeurent une difficulté majeure pour les enfants déficients intellectuels (EDI) dans tout le continent et particulièrement en Afrique de l'ouest et du centre où les autorités éducatives font face aux défis de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage contrainte par les inégalités sociales [4]. Au Sénégal l'une des faiblesses des politiques publiques éducatives est constituée fondamentalement des limites liées à la scolarisation de ces enfants déficients. Ces enfants font partie des enfants les plus marginalisés et les plus discriminés dans les initiatives familiales et décisions institutionnelles. L'application des textes pose problème et le budget alloué à l'éducation ne prend pas en compte leurs besoins éducatifs particuliers (BEP) [5]. Dans le rapport national sur la situation de l'éducation communément appelé par les acteurs le RNSE qui constitue le tableau de bord de l'État du Sénégal pour le pilotage et la prise de décision concernant le secteur de l'Éducation, « sur 10343 écoles primaires, il n'y a que 16 qui sont inclusives sur 2, 171967 élèves pour le primaire dont 11353 enfants handicapés n'ayant pas accès à l'éducation inclusive » [6]. Aussi, il est pertinent de souligner que le service public a le devoir de garantir aux personnes handicapées une « formation scolaire, supérieure ou professionnelle » aux personnes handicapées [7]. Néanmoins, il a été constaté qu'aucune information, aucune donnée statistique concernant la situation éducative des enfants déficients intellectuels scolarisés dans les structures d'éducation spécialisée n'est prise en compte [8].

Pour les déficients intellectuels, l'essentiel des structures éducatives sont du secteur privé. Il n'existe qu'une seule structure publique qu'est le Centre d'Éducation et de Formation des Déficiants intellectuels (CEFDI) confrontés à d'énormes difficultés de fonctionnement. Selon l'Agence de Presse Sénégalaise (APS), dans ce centre, les BES des élèves ne sont pas pris en charge de manière adéquate. Les données qui concernent cette structure d'éducation spécialisée ne sont jamais intégrées dans les rapports nationaux portant sur la situation de l'éducation au Sénégal [9]. Et même si, l'État et les autres acteurs essaient à tous les niveaux de promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées en général et particulièrement les enfants dans l'objectif de corriger les inégalités subies à travers le système d'éducation inclusive, les efforts restent faibles. Ces inégalités qui ne sont pas sans conséquence sur l'épanouissement et le développement des personnes handicapées, constituent une alerte de tous les acteurs pour une meilleure école au profit des déficients intellectuels.

Par ailleurs, rappelons-le, une des recommandations du rapport global sur le handicap de l'OMS consiste à renforcer et soutenir la recherche dans ce domaine [10]. Ainsi, à travers cette réflexion, nous essayons de contribuer à la recherche sur la déficience intellectuelle dont les données sont rares voire inexistantes au Sénégal malgré les efforts fournis. Dans cette logique, l'objectif de cet article est d'étudier le modèle d'inclusion scolaire des enfants handicapés pensionnaires du Centre d'Éducation et de Formation des déficients intellectuels de Dakar. Cette visée oriente la réflexion de manière chronologique sur les aspects pédagogiques liés à ce modèle, le matériel éducatif et la logistique utilisés pour l'éducation de ces enfants, le type d'aménagement infrastructurel et de l'espace scolaire en référence à leurs besoins éducatifs particuliers mais aussi les aspects financiers permettant au centre de fonctionner correctement.

I. Méthodologie

Cette étude qualitative de type descriptif est effectuée au CEFDI qui reçoit des enfants et adolescents ayant une déficience intellectuelle liée entre autres à la trisomie, aux troubles envahissants du développement, à l'infirmité motrice cérébrale, au mal

épileptique. Il est sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale et dispose de six niveaux. La population à l'étude est constituée du personnel éducatif du centre composé du Directeur, des enseignants et des auxiliaires de vie scolaire (AVS) qui sont 10. Une étude exhaustive a été menée. Mais 8 entretiens ont été effectués compte tenu du fait que 2 parmi les enseignants n'étaient pas disponibles. Il y a aussi les personnes ressources : le comité de gestion et des partenaires comme la mairie de Grand Yoff. Quatre dimensions ont été abordées : les aspects pédagogiques, le matériel éducatif et logistique utilisés, l'aménagement infrastructurel et de l'espace scolaire mais aussi les aspects financiers. Les répondants sont âgés entre 40 et 59 ans dont 4 enseignants disposant du certificat élémentaire d'aptitude professionnelle et 4 AVS sans diplôme. Des entretiens semi directifs ont été effectués précédés d'une recherche documentaire. Une observation libre a été également faite. Pour garder l'anonymat des répondants, un codage a été effectué avec les lettres P et E désignant « Personnel Educatif » suivi d'un nombre indiquant le numéro d'ordre des enquêtes.

II. Résultats

Après avoir abordé les aspects théoriques et méthodologiques, notre article aborde les résultats en référence aux dimensions constituées des aspects pédagogiques liés à l'inclusion, du matériel éducatif et logistique, de l'aménagement infrastructurel et de l'espace de scolarisation mais aussi de l'appui financier venant de l'Etat.

II.1 Aspects pédagogiques : modèle et compétences des éducateurs

L'inclusion scolaire des EDI nécessite de la ressource humaine adaptée à leurs besoins éducatifs particuliers. A cet effet, les aspects pédagogiques portent le modèle pédagogique utilisé par le personnel éducatif et leur formation éducation spécialisée.

II.1.1 Modèle pédagogique

L'inclusion éducative des EDI nécessite l'utilisation d'un référentiel adapté aux besoins de ces enfants. Dans cette logique, les résultats ont montré que l'ensemble des répondants affirme que la méthode d'accompagnement éducatif utilisée au CEFDI est conçue par les enseignants eux-mêmes sans aucune orientation inspirée de l'éducation spécialisée. En début d'année, les enseignants s'inspirent de leurs expériences personnelles pour se répartir les activités selon les niveaux de classe.

II.1.2 Formation reçue par le personnel éducatif en éducation spécialisée

La réussite de l'éducation des EDI nécessite un accompagnement par des professionnels ayant des compétences émanant d'une formation professionnelle dans le domaine. Cette rubrique porte sur les résultats liés au type de formation qualifiante assurée par l'Etat mais aussi aux sessions de formation suivies par les éducateurs.

A ce propos, pour la formation qualifiante, l'étude a montré qu'aucun membre du personnel éducatif n'a été formé en éducation spécialisée. 4 parmi eux ont reçu la formation standardisée à l'instar des enseignants des écoles ordinaires du Sénégal.

Par contre, pour ce qui est des sessions de renforcement des capacités, parmi les 8 répondants, 2 ont bénéficié de renforcement durant leur parcours professionnel sur des thèmes portant sur : les troubles du développement intellectuel chez l'enfant, le Coaching en sport du handicap et les pathologies médicales associées à la déficience intellectuelle. Un parmi les 8 affirme avoir bénéficié de deux formations sur le tas dans le domaine de la communication non violente et celui de la psychomotricité.

II.2 Matériel éducatif et logistique

En éducation inclusive, il est important d'utiliser du matériel didactique et de la logistique adaptés permettant de créer un environnement conforme aux besoins de des élèves. A cet effet, les lignes qui suivent abordent les résultats portant sur le matériel didactique utilisé en classe et la logistique mise en place.

II.2.1 Matériel éducatif

Le matériel éducatif est constitué des outils utilisés par l'enseignant pour motiver l'enfant à travers la manipulation ou la stimulation sensorielle. Dans cette logique, 3 répondants soutiennent avoir utilisé en classe des objets pédagogiques adaptés aux besoins particuliers des EDI. Il s'agit des perles avec l'activité d'enfilage de perles et des objets comme les ballons, les peluches pour le

lancer d'adresse. Cependant, la plupart soit 62,5% ont des contraintes liées à la disponibilité de ces objets. En outre, les supports visuels constituent une source de motivation dans l'accompagnement éducatif d'un enfant déficient intellectuel. Ils sont diversifiés et facilitent la compréhension de l'information et lui permettent d'avoir des repères dans son environnement. Toutefois, l'étude a montré que les types de supports existants au CEFDI ne sont pas diversifiés et sont constitués de boîtes de rangement d'objets suivant un ordre chronologique, d'images d'identification des gestes quotidiens comme se lever et s'asseoir mais aussi d'images liées aux activités d'encastrement et de coloriage. Ainsi, 6 répondants confirment que les outils ne sont pas diversifiés pour prendre en compte les besoins de la plupart des enfants dont l'âge mental est très bas.

L'utilisation des supports logico-mathématiques permet aussi à l'enfant de travailler son autonomie pour l'identification et le comptage des nombres. Dans cette optique, les éducateurs affirment que leur usage en classe se limite à la réalisation d'activités de tri et de rangement d'objets suivant selon la taille et au comptage de 1 à 10. Par ailleurs, ils précisent que certains types de matériel comme ceux utilisés pour l'accompagnement à la lecture et l'écriture de mot et la stimulation des organes des sens (logiciel) mais aussi du matériel sensoriel sont inexistantes au centre. C'est pareil également pour les outils de gestion du temps à travers des images et des dessins. Concernant les jeux éducatifs, ils s'effectuent avec les moyens du bord compte tenu du manque de matériel ludique nécessaire. En outre, qu'à chaque début d'année scolaire, l'Inspection de l'Education et de la Formation des Parcelles Assainies donne au centre sa part dans la dotation en fournitures scolaires à l'instar des autres écoles du Sénégal. Toutefois, les répondants précisent que ces fournitures sont inutilisées compte tenu de leur inadaptabilité aux besoins et capacités cognitives des EDI.

II.2.2 Logistique éducative

Il s'agit des outils informatiques et des moyens de transport scolaire.

II.2.2.1 Outils informatiques

L'informatique est un facteur déterminant d'inclusion scolaire des enfants déficients intellectuels. A cet effet, l'accès de ces enfants aux Technologies de l'Information et la Communication pour l'Enseignement (TICE) permet lors des activités éducatives, de compenser les limites occasionnées par la déficience. Cependant, au CEFDI les enfants n'ont pas accès aux supports numériques d'autant plus que le réseau internet est inexistant. Les supports comme les tablettes, les ordinateurs entre autres non plus. En outre, les répondants soutiennent n'avoir jamais été formé en informatique.

II.2.2.2 Transport scolaire

La logistique liée au transport scolaire a une part contributive non négligeable dans un dispositif d'inclusion des EDI. Dans cette logique, selon les répondants, l'accès à ce service présente beaucoup de manquements dus au non fonctionnement du bus de l'école. Le transport des élèves s'effectue avec un bus privé payé par les parents à hauteur de 450000 francs par mois. En outre, la qualité du service pose problème à cause des dysfonctionnements mécaniques réguliers. Il est amorti et est inconfortable avec les vibrations, les bruits du moteur et les sièges qui sont inconfortables. La hauteur du marchepied et des sièges n'est pas adaptée à la taille des enfants, aucun repère visuel n'est mis en place pour l'identification du bus par les enfants. Les répondants ont aussi décrit le manque de compétences des chauffeurs et des AVS pour une prise en compte des besoins particuliers des EDI durant le transport mais aussi pour une intervention convenable en cas d'urgence. Il n'y a aucun système de communication et de coordination entre chauffeurs, parents et personnels éducatifs. Il n'existe pas non plus d'activités pédagogiques liées à l'utilisation convenable des transports en communs et la traversée de la chaussée en sécurité. Cependant, les enfants bénéficient d'un bon accompagnement quotidien par les parents et leur convoyage par les AVS à l'allée comme au retour. Certains enfants sont convoyés par le bus du centre Talibou Dabo avec une participation financière payée également par les parents.

II.3 Aménagement infrastructurel et de l'espace de scolarisation des EDI

Le développement et l'épanouissement des enfants déficients nécessitent un environnement ne présentant aucun obstacle pour les enfants. A cet effet, ce sous point aborde: l'aménagement des salles de classe et l'aménagement de l'extérieur.

II.3.1 Aménagement des salles de classe

L'atteinte des objectifs de scolarisation des EDI nécessite de favoriser des apprentissages et de vaincre le handicap de l'enfant dans un cadre présentant un certain niveau de confort et de bien-être. Pour l'accessibilité aux salles de classe, les avis divergent. 4 répondants affirment que les rampes mises en place sont adaptées aux besoins des EDI et les 4 restants disent le contraire tout en précisant que les matériaux de construction ne sont pas adaptés. Pour la conformité de la dimension des portes avec celle des fauteuils roulants, 6 répondants confirment. Cependant, il y a 2 parmi eux qui soutiennent qu'elles ne sont pas adaptées aux grands fauteuils.

Concernant les matériaux de construction, les répondants ont affirmé à l'unanimité que le sol des salles de classe qui est en ciment dur non carrelé et non amortissant n'est pas adapté aux BEP des enfants et qu'il n'existe pas de système acoustique. Les discours ont aussi révélé que les répondants ont décrié à l'unanimité le mobilier des salles de classe surtout les tables banc qu'ils jugent de non adaptés. Des nattes sont à installer à même le sol pour mettre à l'aise certains enfants. Il n'existe pas non plus d'armoires de rangements, de casiers et de tables de travail. Les tableaux noirs sont jugés d'inadaptés aux BEP des EDI par 7 répondants qui précisent que leur utilisation présente des limites motrices sensorielles. Toutefois, un répondant est revenu sur un avantage du tableau noir lié au fait qu'il permet de faciliter les interactions directes.

II.3.2 Aménagement de l'espace scolaire externe

Il s'agit de la cour de l'école, des aires de jeux des sanitaires et de la cuisine. A ce propos, les discours ont révélé qu'aucune mesure de sécurité n'est prise en compte dans l'aménagement de cet espace. La cour est partagée avec des personnes externes qui ont aménagé un terrain de foot dans cet espace dont l'accès n'est pas contrôlé à cause de la chute d'un pan du mur de clôture. Les abords du centre ne sont pas surveillés et sont occupés par des mécaniciens de rue, ce qui crée des voies d'accès au centre et expose les enfants à tous les dangers. Il n'existe pas d'aires de jeux pour les enfants, de panneaux d'orientation avec pictogramme, d'espace de repos, ni d'équipements ludiques pour les enfants permettant une prise en compte de leurs besoins sociaux, sensoriels et moteurs. Pour calmer un enfant qui a besoin de repos, les éducateurs utilisent le bureau du Directeur comme espace de repos.

Les sanitaires sont au nombre de deux : une pour les filles et une pour les garçons. A cet effet, les résultats montrent que les installations sanitaires ne sont pas adaptées aux besoins des EDI. Elles sont dépourvues de rampes d'accès et ne disposent pas de barres d'appui pour permettre aux enfants d'être en sécurité. Leur disponibilité pose également problème compte tenu de leur nombre limité à deux. Elles n'ont non plus ni confort, ni aménagement spécifique pouvant faciliter l'autonomie des usagers. Pour ce qui est des mesures d'hygiène la plupart des répondants (5) affirment qu'ils ne sont pas adaptés aux besoins spécifiques liés à l'hygiène menstruelle des filles et au changement de couche culotte des enfants qui tardent à être propres. Le système d'accompagnement des filles par les éducateurs durant la période des menstrues n'est pas adapté compte tenu de leur manque de formation et d'outil de communication.

II.4 Appui financier venant de l'Etat

Ce chapitre s'intéresse à l'appui financier de l'Etat à travers les services de l'inspection d'Education et de Formation des Parcelles Assainies pour les dépenses liées à la rémunération du personnel éducatif et au fonctionnement du CEFDI.

II.4.1 Rémunération du personnel éducatif

La prise en charge de la rémunération du personnel éducatif par l'Etat constitue un facteur important de réussite de la prise en charge éducative des enfants à besoins particuliers. Dans cette logique, les résultats des entretiens ont montré que l'Etat du Sénégal appuie le centre dans la rémunération des membres du personnel éducatif à travers les salaires de 4 parmi ses agents qui sont des fonctionnaires. Il n'y a pas de contractuel de l'Etat. La mairie de Grand-Yoff apporte son appui en prenant en charge 2 membres du personnel qui sont des AVS. Ces agents fonctionnaires de l'Etat reçoivent une motivation à travers la prise en charge d'une assurance santé. Deux AVS reçoivent mensuellement et avec beaucoup de retard, de la part du comité de gestion de l'école une indemnité de 50000 francs qui selon elles, est loin de couvrir leurs besoins sociaux et les expose régulièrement à des difficultés.

II.4.2 Appui financier de l'Etat dans le fonctionnement du centre

La prise en charge des besoins sociaux et éducatifs des enfants déficients intellectuels nécessite des ressources financières assez consistantes pouvant permettre de couvrir les différentes dépenses. Dans ce contexte, les discours ont démontré que les frais d'achat de matériel et produits d'entretien des locaux ainsi que les dépenses de la cantine scolaire sont assurés par le comité de gestion financé intégralement par les parents avec l'appui de partenaires comme l'armée sénégalaise et l'association « Nour ». Par ailleurs, l'absence d'un budget de fonctionnement entrave la prise en charge de la maintenance et la réparation des infrastructures mais aussi de la logistique liée au bus de transport.

II.4.3 Appui aux parents

Les parents des enfants déficients intellectuels constituent un maillon incontournable dans l'inclusion éducative de ces enfants. Au CEFDI, le collectif des parents d'élèves du centre est essentiellement composé de mères dont certaines prennent en charge seules leur enfants handicapés compte tenu du fait que le père est absent. La plupart de ces mères sont dans le secteur informel et disposent d'une faible source de revenus. Malgré cela tous les répondants reconnaissent qu'au CEFDI, il n'existe aucun dispositif d'appui des parents venant de l'Etat. Sur le plan financier, les parents se cotisent par mois pour prendre en charge les dépenses quotidiennes liées à l'éducation de leurs enfants. Sur le plan psychologique et social, il n'y a aucun dispositif d'accompagnement familial pouvant leur permettre de surmonter le stress occasionné par la situation de leur enfant mais aussi de mieux aider leurs enfants à domicile.

III. Discussion

L'Etat du Sénégal a pris des engagements au niveau international portant sur l'inclusion éducative de tous les enfants en général et particulièrement les déficients intellectuels. A ce propos, la seule structure publique d'Education mise en place pour l'accompagnement éducatif de ces enfants est le CEFDI de Dakar situé dans la commune de Grand-Yoff. Il dépend administrativement de l'Inspection d'Education et de Formation (IEF) des Parcelles Assainies de Dakar. Cependant, l'atteinte des objectifs de cette inclusion est tributaire de la qualité du dispositif mis en place par l'Etat au profit de ces enfants. Cette présente réflexion portant sur le modèle d'inclusion des enfants du CEFDI de Dakar est qualitative. Les entretiens sont effectués auprès de 8 membres du personnel éducatif composé d'enseignants disposant du CEAP et d'AVS non diplômés. A la lumière des discours des répondants, l'analyse se décline selon les axes suivants : les aspects pédagogiques du modèle d'inclusion, le matériel éducatif et logistique, l'aménagement infrastructurel et de l'espace mais aussi les aspects financiers en lien avec les engagements de l'Etat pour cette inclusion.

L'analyse des dispositions pédagogiques mises en place par l'Etat pour l'inclusion des enfants déficients intellectuels dans le système éducatif sénégalais fait apparaître des manquements sur le référentiel pédagogique qui n'est pas conçu par le ministère de l'Education Nationale. L'instrument de travail est élaboré par le personnel éducatif dont les membres se sont inspirés de leurs propres expériences de professionnels en l'éducation pour certains, pour d'autres (comme les AVS) c'est à travers la formation sur le tas. Cet état de fait justifie les insuffisances notées sur le modèle pédagogique dont le contenu n'est pas adapté aux besoins particuliers des enfants. En outre, même si la réussite de l'inclusion scolaire de ces enfants nécessite de la part du personnel éducatif des savoirs et savoirs faire adaptés à leurs besoins particuliers, au CEFDI, les éducateurs n'ont reçu aucune formation qualifiante en éducation spécialisée.

Les comportements adoptés dans l'accompagnement éducatif des pensionnaires sont dictés par des expériences obtenues lors des sessions de renforcement des capacités dans des domaines comme la communication non violente, les troubles du développement chez l'enfant, les pathologies médicales associées à la déficience entre autres. Ces manquements remettent en question la réussite de l'inclusion des EDI dont la prise en charge nécessite l'utilisation de méthodes et outils adaptés à leurs besoins particuliers gage d'une éducation de qualité telle que prévue par les orientations des assises nationales de l'éducation de 2015 dont le deuxième point revient sur la mise en place d'une école de qualité à travers l'optimisation de la ressource humaine à travers une formation de qualité.

Comme autre indicateur de qualité de l'éducation, il y a le matériel éducatif et logistique. Dans cette logique, les objets pédagogiques jouent un rôle significatif dans le développement cognitif des déficients intellectuels. Cependant au CEFDI, leur utilisation se limite

aux perles destinées aux activités d'enfilage de perles et les ballons pour le lancer d'adresse. C'est également le cas pour les supports visuels qui permettent aux enfants d'avoir des repères dans leur environnement scolaire et facilitent les apprentissages et la communication. Malgré les efforts du personnel éducatif, l'étude a révélé que leur usage se réduit aux boîtes de rangements. Pareillement pour les supports logico-mathématiques, du matériel d'apprentissage de la lecture et de l'écriture de mot, du matériel de stimulation des organes des sens entre autres. Cette limite peut être due en partie au manque de compétences des éducateurs pour une diversification du choix mais aussi une utilisation adéquate du matériel éducatif dans le processus d'enseignement/apprentissage des EDI.

Cela se reflète dans les propos suivants avancés par PE1 « *En réalité, nous ne connaissons pas le matériel éducatif adapté aux besoins éducatifs de nos élèves* ». Aussi, lors de la distribution des fournitures scolaires, l'Etat n'a pas tenu compte des besoins particuliers des élèves du CEFDI. Ces derniers ont reçu comme les autres enfants les livres du programme de l'enseignement général mais aussi les mêmes cahiers et stylos comme le précise PE1 en ces termes « *Nos élèves ne peuvent pas apprendre avec les livres que l'IEF nous a donnés. Quand nous les recevons, nous les gardons dans le bureau du Directeur* ».

Par ailleurs, la logistique en informatique éducative des EDI joue un rôle déterminant dans la compensation des carences occasionnées par le handicap. Cependant au CEFDI, les ressources informatiques essentielles sont inexistantes. Il n'y a ni ordinateur, ni tablette ni réseau internet. Ce qui ne favorise guère l'inclusion numérique qui est fondamentale dans un système d'inclusion éducatif. Aussi, le transport scolaire, constitue un élément de la facilitation de la mobilité des élèves déficients. Néanmoins au CEFDI, ce transport est assuré par un bus privé pris en charge par les parents qui sont engagés dans d'autres dépenses comme celle de la cantine scolaire et les frais médicaux. Ces charges attribuées aux parents constituent la source des absences répétitives et du taux élevé d'abandon scolaire constaté au centre. Cela reflète la dimension des efforts à fournir par les autorités pour faire face aux inégalités éducatives auxquelles les enfants déficients intellectuels sénégalais sont confrontés. Par conséquent, le service du transport n'est pas de qualité compte tenu du non-respect des normes liées au transport scolaire d'enfants déficients intellectuels. A cet effet, PE3 confirme en ces propos « *Le bus que nous utilisons pour transporter les enfants est amorti depuis longtemps. Il fait beaucoup de secousses* ». PE4 renchérit « *Nous voyageons avec les enfants dans des conditions difficiles. Le moteur du bus fait beaucoup de bruits. C'est la raison pour laquelle, une fois arrivés à l'école, le premier geste consiste à mettre les enfants au calme afin qu'ils puissent récupérer* ».

La ressource humaine mobilisée pour le transport (chauffeur et AVS) ne dispose d'aucune compétence concernant le transport d'enfants déficients intellectuels. Toutefois, aucun manquement n'est constaté du côté des parents par rapport à leur accompagnement quotidien. Cela est confirmé par PE5 en ces termes « *Nous collaborons bien avec les parents pour garantir la sécurité aux enfants durant le trajet. Ils assurent la surveillance avant l'arrivée du bus ensuite nous prenons le relais une fois que les enfants montent dans le bus jusqu'à l'arrivée* ».

Par ailleurs, un système d'inclusion éducative intègre des aspects liés à l'aménagement des salles de classe prenant en compte des normes ergonomiques. A cet effet, au CEFDI, les entrées des salles de classe disposent de rampes pour faciliter l'accessibilité aux pensionnaires ayant des problèmes de mobilité comme ceux ayant une infirmité motrice cérébrale. Toutefois, la non-conformité des dimensions des rampes est décriée. A ce propos, PE3 affirme ce qui suit « *la hauteur des rampes pose problème aux enfants. Elle est plus adaptée à des déficients adultes* ». C'est le cas également des tables banc qui sont inutilisables par la plupart des enfants et sont remplacés par des nattes. Cet inconfort nuit au développement et à l'épanouissement de ces enfants dont l'état de santé est souvent précaire. En outre, au CEFDI, l'espace qui présente le plus de risque pour les enfants c'est la cour de l'école. Les entrées du centre ne sont pas protégées ce qui permet aux délinquants de faire du centre un lieu de refuge durant les jours de congés scolaires. Les élèves partagent la cour avec les riverains qui en ont fait un espace d'entraînement au foot. Cela les expose à une insécurité totale et entrave l'organisation d'activités éducatives comme les jeux. Et même si les activités ludiques constituent des facteurs favorisant le développement cognitif et social des déficients intellectuels, aucune disposition allant dans ce sens n'est prise. Il n'y a ni aire de jeux ni équipement ludique dans la cour de l'école. Toutefois, les éducateurs utilisent les moyens du bord pour faire profiter aux enfants des avantages de ces activités sur leur développement.

Ace propos, PE4 affirme ce qui suit « *Moi avec les enfants je fais souvent le jeu de la marche sur une planche en bois. J'utilise un objet non dangereux comme une peluche que je pose sur la tête de l'enfant et lui demande de marcher sur la planche tout en maintenant l'objet sur sa tête. Cela lui permet de développer son équilibre physique* ». Il ressort de ce qui précède qu'au CEFDI les normes et standard de qualité prévu par le PAQUET pour la période 2018 -2030 ne sont pas encore une réalité. Pour les blocs sanitaires, leur nombre est limité et le confort fait défaut. Cette situation est plus complexe pour certaines catégories d'élèves aux besoins doublement particuliers. Il s'agit des filles déficientes intellectuelles en période de menstrues mais aussi des enfants qui tardent à être propres et qui portent encore des couches culotte.

Pour la rémunération des membres du personnel éducatif, l'Etat prend en charge une partie à travers les salaires des enseignants fonctionnaires. Ces agents bénéficient également d'une prise en charge médicale à hauteur de 4/5. Néanmoins, 2 parmi les 4 AVS sont pris en charge par la mairie. Les 2 restants et le personnel d'appui sont indemnisés par le comité de gestion. Ces AVS ne disposent d'aucune prise en charge venant de l'Etat. Cela est confirmé par PE4 comme suit « *Je n'ai pas de prise en charge venant de l'Etat. Si je tombe souvent malade, je ne vais même pas à l'hôpital parce que je n'ai pas les moyens et les temps sont durs* ». Le centre ne dispose pas non plus de budget de fonctionnement ce qui inspire l'agence de presse sénégalaise (2013) à dire que la prise en charge des enfants déficients intellectuels n'est pas adéquate. Les charges liées aux dépenses de la cantine scolaire, à l'achat de matériel et de produits d'entretien, à la réparation des infrastructures entre autres sont supportées par le comité de gestion avec l'appui de quelques partenaires locaux.

Par ailleurs, malgré leur précarité et leur niveau d'engagement dans la gestion et le financement de l'éducation de leurs enfants, les parents ne bénéficient d'aucun appui financier venant de l'Etat. PE1 l'affirme ainsi : « *je n'ai jamais entendu parler d'un appui venant de l'Etat pour les parents. Même si le centre est public, les parents continuent de cotiser mensuellement pour prendre en charge toutes les dépenses afférentes à la scolarité de leurs enfants à travers le comité de gestion sauf pour les salaires de 6 enseignants et les factures d'eau et d'électricité payée par la mairie* ». Ces parents dont la plupart sont des mères très vulnérables et vivant en famille monoparentale, ne bénéficient pas non plus d'un appui psychologique et social pouvant les aider à mieux contribuer à l'inclusion éducative de leurs enfants déficients.

Conclusion

L'inclusion éducative des enfants déficients constitue un des engagements pris par l'Etat du Sénégal pour faire face aux inégalités sociales. A ce propos, l'accompagnement éducatif des déficients intellectuels s'effectue au niveau du Centre d'Education et de Formation des Déficiants Intellectuels de Dakar. Le développement des capacités cognitives et sociales nécessite une prise en compte des besoins éducatifs particuliers de ces déficients à travers un dispositif comportant des méthodes, pratiques et ressources nécessaires à sa mise en œuvre. En dépit des efforts effectués par les autorités éducatives, au CEFDI, le référentiel éducatif est conçu par des éducateurs qui n'ont aucune qualification dans le domaine de l'éducation spécialisée ce qui justifie les faiblesses constatées dans le développement des enfants. Et malgré les avancées en matière de technologie en éducation, au Sénégal, dans le public, l'accès au numérique des élèves déficients intellectuels n'est pas encore une réalité. Le transport scolaire présente des risques notoires liés à l'état du bus qui n'est pas conforme aux besoins des enfants. D'autres facteurs limitant de ce système inclusif sont également notés sur le matériel pédagogique et dans l'aménagement de la cour de l'école. Une partie des membres du personnel éducatif n'est pas pris en charge par l'Etat ce qui peut avoir des impacts négatifs sur la qualité de l'accompagnement dus au manque de motivation. Cela augmente aussi les charges financières des parents qui sont dans une situation précaire. A la lumière de ce qui précède, l'on se rend compte de l'urgence de prendre des initiatives allant dans le sens de promouvoir l'inclusion éducative des enfants déficients intellectuels. Cette inclusion se fera à travers la création d'écoles d'éducation spécialisées publiques dans toutes les régions du Sénégal avec des programmes et du matériel adapté au profit de ces enfants dont la complexité des besoins éducatifs spécifiques de certains parmi eux, ne facilite pas leur enrôlement dans le système ordinaire.

Références

- [1] UNESCO. 2026. Convention créant une organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. www.unesco.org
- [2] Rapport National sur la Situation de l'Education (RNSE) : Edition 2018. www.education.sn
- [3] Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et la Transparence Éducation – Formation (PAQUET –EF) (2018 -2030)
- [4] Sene .S. (2020) <https://these.hal.science/tel-02878356v1>
- [5] Global paternership for education. (2020). Rapport de performance 2018 du secteur de l'éducation et de formation. <https://www.globalpaternership.org>
- [6] Sightsavers (2024). L'éducation inclusive au Sénégal : Compte rendu de la phase 2. <https://sightsavers.org>
- [7] Plaisance et Schneider. (2013).L'inclusion scolaire des enfants handicap comme révélateur des tensions éducatives. <https://www.erudit.org/fr>
- [8] Sightsavers (2024). L'éducation inclusive au Sénégal : Compte rendu de la phase 2. <https://sightsavers.org>
- [9] Agence de Presse Sénégalaise (APS) (2013),
- [11] Ministère de l'Education Nationale/ Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE). (2019).
- [10] OMS. (2020). Rapport global sur le handicap. www.handicherche.fr